

COLLINE SAINTE-GERMAINE

## Faible intérêt pour l'enquête publique

BAR-SUR-AUBE ET FONTAINE. Du 1<sup>er</sup> octobre au 2 novembre, une enquête publique a été ouverte. Deux observations ont été faites par le public... Elles ne remettent pas en cause le Plan de prévention des risques.

### L'ESSENTIEL

- En mars 2014, un glissement de terrain s'est produit en contrebas de la ferme Sainte-Germaine, et a engendré des chutes de blocs. Cela a conduit à une étude (rendue en 2016) du Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM), qui a révélé une fragilité importante des terrains et la nécessité de prendre des mesures pour préserver la sécurité du site.

- Un Plan de prévention des risques (PPR) a été prescrit par le Préfet de l'Aube le 1<sup>er</sup> mars 2017. Il a été présenté lors d'une réunion publique le 25 septembre 2018.

- L'enquête publique qui a suivi s'est achevée le 7 novembre. Le commissaire-enquêteur a émis un avis favorable au PPR le 21 novembre.



Sur la route reliant Bar-sur-Aube à Fontaine, on aperçoit un enrochement au niveau du secteur concerné par les événements de mars 2014.

Le Plan de prévention des risques de la colline Sainte-Germaine ne passionne pas les foules. Quatre permanences ont été organisées en mairies de Bar-sur-Aube (3) et Fontaine (1), du 1<sup>er</sup> octobre au 2 novembre. « Deux personnes concernées par le zonage MT (mouvement de terrain, NDLR) sont venues demander des précisions sur les futures

contraintes du règlement », écrit Roger Kister, commissaire-enquêteur, dans son rapport d'enquête publique daté du 21 novembre 2018 et tamponné le 23 par la préfecture de l'Aube. Il précise : « Un visiteur, propriétaire d'une résidence secondaire à Fontaine, est venu s'enquérir de généra-

lités de l'EP (enquête publique) du PPR (plan de prévention des risques). Un habitant de Bar-sur-Aube a fait une suggestion téléphonique pour établir une surveillance de la colline par des détachements puisques sa demande de surveillance par des drones s'avère trop coûteuse (lire notre édition du jeudi 27 sep-

tembre). Ces deux observations ne remettent pas en cause le PPR. » Roger Kister en profite d'ailleurs, dans son rapport, pour rappeler l'intérêt de la chose : « Le PPR est conçu pour alerter des aléas géologiques qui ont déjà affecté les pentes de la colline Sainte-Germaine et perturbé la circulation sur la route re-

liant Fontaine à Bar-sur-Aube. Ce Plan va notamment servir à informer le public des risques encourus dans les secteurs concernés, à délimiter des actes d'urbanismes avec des réserves voire des interdictions, à avertir les candidats à l'acquisition d'un bien foncier dans le secteur... »

### « Le public a ignoré la consultation publique »

Roger Kister, commissaire-enquêteur Plus bas, il ajoute : « Le service d'accueil municipal nous a affirmé que le public ne s'est pas manifesté pour consulter le dossier et la mairie n'a reçu aucun courrier relatif à l'enquête publique. » Quant au résultat de l'enquête, le commissaire-enquêteur le juge « décevant ». Il écrit : « Le public a plutôt ignoré la procédure de consultation publique. » Plus haut, il retenait que « le Plan de prévention des risques n'est donc ni contesté ni plébiscité par le public, mais comme le dit l'adage populaire : "qui ne dit mot consent" ; nous aurions donc un sentiment d'approbation locale. » Il a donc émis un avis favorable au PPR qui devrait être approuvé d'ici à la fin de l'année. ■ PIERRE LÉZARD

VENDEUVRE-SUR-BARSE

## La Grande Guerre émouvante en BD

Voilà 52 minutes d'émotions et d'histoires, 52 minutes d'une chronique sur la guerre de 1914-1918, dessinée par huit artistes de bande dessinée, Jacques Tardi, Henrik Rehr, Kris et Maël, David Vandermeulen, Joe Sacco, Charles Adlard, Robbie Morrison et Delphine Priet-Mahéo. C'est ce que le producteur Laurent Ségal a proposé récemment au public présent à la médiathèque de Vendevre-sur-Barse.

### UN FILM DOCUMENTAIRE ORIGINAL

Là où poussent les coquelicots a été réalisé par Vincent Marie, grâce à la participation de ces dessinateurs. Ces derniers, par le biais de la bande dessinée, ont donné à la mémoire collective un autre regard sur cette époque particulière, marquée par cinq années de souffrance et de désolation. Par l'intermédiaire du conseil départemental, deux communes de l'Aube - Charmont-sous-Barbaise et Vendevre - ont pu bénéficier des explications éclairées de Laurent Ségal. Né en 1968, 50 ans après l'armis-



L'auditoire a été captivé par les images.

se, à Anney-le-Vieux (Haute-Savoie), ce passionné de cinéma s'est spécialisé dans le film-documentaire. Pas moins de quatre années auront été nécessaires pour contacter les artistes, leur permettre de créer un imaginaire sur des faits réels, de dessiner au

crayon, à la craie, au fusain, à l'encre, de réaliser des aquarelles retraçant les moments forts de l'histoire de la Première Guerre mondiale.

### LES FAITS MARQUANTS EN INSPIRATION

Chaque artiste s'est inspiré d'un moment précis des faits : le premier jour de la bataille de la Somme, le massacre des Britanniques, l'arrivée de la guerre des gaz, la jeunesse des soldats, le front italien, les gueules cassées... Ces coquelicots qui poussent sur les anciens champs de mines, qui constituent à la fois la première et la dernière image du film, ont projeté le public dans le passé, mais aussi, avec une note d'espoir, vers l'avenir. Un échange entre le réalisateur et l'auditoire a permis de prolonger la séance et de nombreux applaudissements ont salué ce documentaire pas tout à fait comme les autres. ■ J.P.

Pour se procurer le DVD : boutique-kanarifilms.fr/histoire/5/la-ou-poussent-les-coquelicots-31.htm

## En image



### PROVERVILLE

#### Moment festif pour les aînés

Dernièrement, 61 habitants de la commune se sont retrouvés pour partager le repas des aînés. Un panier gourmand a été offert aux deux doyens de l'assemblée, Yvette Carrier et Henri Bonzano. Quant aux personnes n'ayant pu se déplacer, elles doivent recevoir un panier garni prochainement.

La copie, la reproduction et la diffusion sont soumis aux droits d'auteurs et nécessitent une déclaration préalable, conformément aux dispositions du code de la propriété intellectuelle. (Art L.335-2 et L.335.3)